

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

La Valeur de l'Alliance Russe

A peine le ministère Doumergue était-il constitué que les journaux réactionnaires accusaient M. Caillaux de n'avoir retiré le projet d'emprunt déposé par le précédent cabinet que pour faciliter l'émission de deux emprunts étrangers, un russe et un serbe. A les entendre, M. Caillaux allait dépouiller l'épargne française au moment où le pays en avait le plus besoin. Le ministre des Finances se contenta de répondre que si des emprunts, russe et serbe, allaient être lancés sur le marché au mois de janvier, c'était en vertu d'engagements pris par le ministère Barthou, dont il fallait bien respecter la signature. Les journaux réactionnaires se gardèrent d'insister.

On a appris depuis que le récent voyage de M. Kokovtsov à Paris avait eu pour objet de négocier une série d'emprunts russes à répartir sur six années et qui atteindraient le chiffre respectable de trois milliards. Nous sommes en mesure d'affirmer que le gouvernement français a bien promis pour cette année 1914 un premier emprunt de 800 millions, mais c'est à la condition expresse que cette première somme sera totalement employée à la construction des lignes de chemins de fer stratégiques nécessaires pour permettre à la Russie une mobilisation plus rapide en cas de guerre. Le gouvernement de Saint-Petersbourg a fini par se rendre aux arguments de notre gouvernement à ce sujet. Et nous pouvons donner l'assurance que le ministère Doumergue n'a consenti au voyage prochain en Russie, du président de la République, que lorsque des engagements formels eurent été pris, en complet accord, du reste avec M. Poincaré.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, que l'on s'inquiète dans les milieux militaires et diplomatiques français du problème de la mobilisation russe. La guerre russo-japonaise avait prouvé que la Russie était restée le pays de la lenteur.

On rappelait volontiers le mot de Bismarck : « L'effort russe est toujours trop considérable, mais trop tardif. » Ce jugement qui est encore vrai, en partie, signifie que la Russie n'avait pas, à l'époque où Bismarck le prononçait, su adapter sa mobilisation aux nécessités de la guerre moderne. Le premier facteur de la réussite de la mobilisation étant sa rapidité, elle doit disposer de nombreuses lignes de chemins de fer convergeant vers les points stratégiques les plus voisins de la frontière. L'Allemagne a porté tout son effort financier, depuis quarante ans, sur le développement de ses lignes stratégiques, à l'est comme à l'ouest. La Russie a presque tout à faire pour pouvoir mobiliser avant d'avoir été envahie. Elle a bien une masse de huit corps d'armée en Pologne et en Lithuanie, pour faire face à l'Allemagne, cinq corps à opposer à l'Autriche, mais comment amènerait-elle sur le terrain des opérations ses troupes du Don et même de la région de Moscou et de Novgorod. Encore faudrait-il connaître l'effectif exact et réel de ces troupes de couverture.

Pour bien comprendre toute l'importance que la rapidité de la mobilisation russe a pour nous, il faut considérer que le premier choc se produira chez nous en Lorraine ; que pendant quinze jours au moins l'armée russe ne donnera pas signe de vie et que nos alliés ne commenceront à nous être de quelque utilité que lorsque le sort de la guerre se trouvera presque réglé entre nous et l'Allemagne. Il sera tout à fait impossible à la Russie d'envahir l'Allemagne et de marcher rapidement sur Berlin en balayant devant elle les

six corps d'armée prussiens laissés en couverture de ce côté. On va même jusqu'à dire que l'armée allemande pourrait elle-même attaquer avec succès l'armée russe de couverture, la bousculer, rejeter à l'intérieur les premiers rassemblements de troupes et menacer le seul débouché des trois voies ferrées russes qui se dirigent vers la Pologne, car ces lignes présentent cette disposition malheureuse d'être parallèles à la frontière et de prêter le flanc à l'ennemi.

Ces faits, et bien d'autres encore, ont été mis récemment en lumière dans un article de revue très documenté. L'émotion que ces précisions ont causé a été telle que le gouvernement russe a immédiatement fait venir à Pétersbourg le rédacteur en chef d'un grand journal du matin, qu'il a documenté sur l'état de l'armée russe et les projets de constructions de voies ferrées nécessaires à la rapidité de la mobilisation. Mais ces articles, dont la documentation échappe à tout contrôle, n'ont point calmé l'émotion. Il y a en France, en ce moment, un incontestable courant d'opinion en faveur du contrôle de l'alliance russe, c'est-à-dire que les Français, si convaincus qu'ils soient de l'utilité et de la loyauté de l'alliance, estiment qu'ils ne peuvent pas continuer à prêter leur argent sans qu'on leur donne des garanties. Ces garanties, bien entendu, ne peuvent être que militaires, car on sait que la production agricole et industrielle russe est une couverture suffisante pour le crédit que nous lui faisons. Mais les Français auxquels on a déjà demandé le sacrifice si lourd du service de trois ans, qui vont avoir à en payer les frais budgétaires, ne veulent prêter leur argent à la Russie que si elle en fait un usage intelligent pour la défense de la Triple-Entente. En deux mots, le moment est venu de réaliser l'alliance. Jusqu'ici, c'est toujours la France qui a donné. Le tour de la Russie est arrivé. On ne lui demande ni l'impossible ni l'absurde, mais seulement de tenir ses engagements. Ce ne fut pas une légende que le péril dénoncé à la tribune de la Chambre par le dégarissement de la frontière de Pologne lorsque l'état-major russe ramenait une partie de ses troupes de couverture vers le sud. C'était si peu une légende que la Russie a reconnu sa faute et l'a corrigée.

Nous sommes certain que c'est là le point de vue du ministère Doumergue. Le président du Conseil, que les réactionnaires ont bêtement accusé d'être un adversaire de l'alliance franco-russe, n'a pas attendu les cris d'alarme et les sommations de certains organes réactionnaires pour faire son devoir et demander à la Russie, en échange de l'emprunt, des garanties sérieuses. La contre campagne d'un journal du matin tendant à rassurer l'opinion, était donc bien inutile ; elle était peut-être même maladroite, car elle n'a fait que souligner la gravité des critiques.

Peut-être, le gouvernement russe aurait-il mieux fait de s'occuper d'une autre campagne, plus perfide et plus dangereuse pour le succès de son emprunt prochain. Nous voulons parler du conseil donné par la *Croix* à ses lecteurs, de refuser tout concours financier à la Russie, sous prétexte qu'elle prend en Europe une attitude d'hostilité à l'égard du catholicisme.

J. R.

Réussir

Un philosophe du XVIII^e siècle disait :

« Si le financier manque son coup les courtisans disent de lui : « C'est un bourgeois, un homme de rien, un malotru. » S'il réussit, ils lui demandent sa fille. »

La mode nouvelle

Sur le boulevard, une petite personne passe. Son minois chiffonné, son allure souple, ses yeux vifs, orient la Parisienne. Mais ni son regard, ni ses gestes, ni son visage n'intéressent les gens qu'elle croise. Et pourtant, chacun la regarde.

C'est qu'elle est vêtue selon la formule nouvelle. Elle a du ventre. L'an passé, les femmes comprimaient leur abdomen ; la coquetterie se plaît maintenant aux aspects de maternités prochaines.

Les hygiénistes doivent se réjouir. Les passants, eux, sont plus réservés. « C'est scandaleux », dit un homme austère ; « c'est ridicule », dit une honnête dame.

Faut-il s'indigner ou sourire ? La mode est une reine fantasque, mais captivante, qui a tôt fait de conquérir ses plus résolus destructeurs. Elle voulait jadis — c'était hier — que, par une fente audacieuse, on pût entre-percevoir les jambes féminines. Les protagonistes de la robe ouverte conquirent alors la gloire du martyre ; elles furent houspillées, bousculées, quelque peu frappées, et finalement expulsées entre deux agents du pesage d'Autueil. Cette innovation faisait scandale alors !

Aujourd'hui des jambes se montrent tout entières. L'indignation, qui fut à l'époque à peu près unanime, s'est muée en indulgence, en approbation presque.

La mode va vite. Sur le boulevard, on s'étonne encore des ventres saillants. Déjà ils sont classés, dans les milieux d'élégance outrée, et l'on cherche autre chose.

On a trouvé les cheveux teints. Non plus le rougeoyant henné, non plus l'éclatant oxygénage, non pas les cheveux poudrés à frimas des époques révolues, mais la peinture, la vraie, aussi flamboyante et aussi diverse que celle du Salon d'automne.

Dans une salle où le tango sévit, où les mondaines à tout prix cotoient les mannequins des grands couturiers et les danseurs à cent sous par soirée, j'ai vu de très jolies femmes arborer des chevelures vertes ou mauves, vermillon ou jaune canari.

Or, on m'a remis, hier, dans la rue Montmartre, un prospectus con-viant à une matinée de l'Armée du Salut. La jeune fille qui distribuait ces tracts était vêtue fort simplement. Elle n'avait pas le costume sévère ni le chapeau bizarre qui firent autrefois la gloire des zélatrices de la marchale Booth. Les excentricités vestimentaires ne font pas recette. Elles sont galvaudées par les femmes élégantes.

MAUVAIS POUR LA GUERRE

C'est un joli conte que cette histoire vraie du colonel de Winterfeld.

Officier de cette armée allemande qui compte parmi ses soldats le lieutenant von Fortsner et le colonel de Reuter, M. de Winterfeld est détaché à nos manœuvres d'automne et voit évoluer les forces françaises qui s'entraînent à défendre leur pays contre une attaque de son empereur.

Il est blessé dans un accident d'automobile. Et ces « ennemis » s'empres-sent à le soigner. Président de la République, grands chefs et petits soldats, s'intéressent à sa guérison. Quotidiennement, des bulletins publiés dans les journaux tiennent le public au courant de son état ; on met une sorte d'orgueil national à le tirer d'affaire, et lorsqu'enfin le mal est vaincu, un général va féliciter le colonel et une distribution de récompenses suit la victoire.

A ces manières de France, M. de Winterfeld répond de la plus gracieuse façon. A Grisolles, où le retienent les suites de l'accident, Mme de Winterfeld est venue le rejoindre, qui, tout de suite, s'attire la sympathie de la population par son aimable effort à rendre les bons procédés.

Noël arrive. Un arbre est dressé dans la salle de la mairie de Grisolles. C'est le colonel qui l'offre. C'est la colonelle et ses deux fils qui prési-

dent, avec le maire, à la distribution des jouets et bonbons ; petits Français, petits Allemands fraternisent. C'est très gentil, mais plutôt attentatoire au culte de la haine et de la guerre.

Il serait un peu gêné, le colonel, pour fendre la tête d'un coup de sabre à l'officier qui venait chaque jour prendre de ses nouvelles. Et les gars de Grisolles, en chargeant à la baïonnette les jeunes Winterfeld, penseraient peut-être aux petits fusils pendus à l'arbre de Noël.

Protectorat

Dans quelque pays qu'ils se trouvent, les états-majors des bâtiments français ne manquent jamais, dans leurs escales, de visiter les collèges et les convents chrétiens.

Les officiers qui ont navigué en Extrême-Orient ou dans le Pacifique assurent qu'ils ont parfois choisi leurs petites épouses exotiques dans les rangs des anciennes élèves des Missions, car elles y ont reçu une éducation raffinée, elles y ont appris d'élégantes manières et la connaissance heureuse de la langue française. C'est une façon galante de remplir un devoir de protectorat.

L'état-major d'un croiseur visitait dernièrement, à la suite d'un amiral, un couvent d'Océanie.

Après avoir fait le tour des salles, l'amiral s'arrêta devant une classe qu'on ne lui avait pas montrée. Sur son insistance, la religieuse lui ouvrit la porte.

Les officiers se trouvèrent en présence de petites filles presque blanches qui souriaient avec embarras.

L'amiral s'informa de l'origine de ces enfants ; alors l'excellente sœur se tourna vers nos marins en baissant les yeux :

— Ce sont, dit-elle, les péchés de ces messieurs.

INFORMATIONS

Election municipale à Paris

9^e arrondissement (quartier St-Georges)

Inscrits : 6.675 ; votants : 3.652

MM.

Lagache, rép.-ind. 1.397 voix.

Mareau, rép.-ind. 1.145 —

D'Saqui, rép.-ind. 738 —

Provost, radical. 244 —

Rouxville, libéral. 56 —

Mollinger, indépendant. 56 —

Ballottage.

Il s'agissait de remplacer M. Guillard, libéral, décédé.

M. Caillaux taxera les fortunes

Le « Daily Chronicle » publie, en interview de M. Caillaux.

Le ministre des finances français se déclare un chaud partisan de l'entente cordiale, mais il ajoute qu'il ne considère pas que ce resserrement des liens qui unissent la France et l'Angleterre, soit incompatible avec la possibilité, pour l'une ou l'autre des deux nations, d'avoir les relations les plus amicales avec d'autres pays.

M. Caillaux affirme avoir une grande admiration pour M. Lloyd George, et croit que leurs programmes, « si l'on tient compte des conditions qui sont différentes, tendent au même but ».

M. Caillaux a refusé de discuter la question des armements internationaux, mais touchant les questions financières, il a exprimé son ferme espoir que le Sénat voterait à bref délai, la loi de l'impôt sur le revenu, qui, à peu près identique à l'income-tax anglais, rapporterait annuellement 150 millions de plus que les impôts actuels.

« En outre, dit le ministre, j'ai l'intention de taxer le capital lui-même, non pas d'après le système allemand, mais d'après votre propre « estate duty ».

Cet impôt frappe les successions et perçoit un pourcentage, non pas suivant l'éloignement de la parenté, mais suivant l'importance de la totalité des sommes laissées.

« Mais je n'attendrai pas pour cela, ajoute, le ministre, que les gens meurent. Je propose de taxer la fortune elle-même chaque année, et d'obtenir de la sorte de 175 à 200 millions. »

Enfin, M. Caillaux discuta la possibilité pour la France, d'empêcher les Etats balkaniques de dépenser en armements, les sommes produites par les emprunts.

« Naturellement, dit le ministre, les capitalistes français préféreraient que leur argent fut employé à l'établissement de voies ferrées ou de travaux publics.

« Nous les préférons tous, mais comment empêcher qu'une partie de ces fonds aillent à l'achat d'armements ?

« Je viens, par exemple, de sanctionner un emprunt serbe partiellement pour de nouvelles voies ferrées, partiellement pour l'armée. Personne ne peut dire que l'armée serbe, après cette longue et rigoureuse guerre, n'a pas besoin de s'équiper à neuf. »

M. Caillaux, ajoute enfin, qu'en attendant l'étude par le Parlement, des grandes mesures financières qu'il avait en vue, il ferait face aux dépenses par l'émission de Bons du Trésor, et ne lancerait un emprunt qu'un peu plus tard.

Le Ministre de la Guerre et ses économies

Le ministère de la guerre communique la note suivante :

« On continue à répondre dans le public l'opinion que le ministre de la guerre, dans le but de réaliser des économies sur le budget de 1914, aurait dégarni les approvisionnements de la réserve de guerre en effets d'habillement ; ce bruit est inexact. »

L'abbé Lemire et son évêque

L'abbé Lemire a reçu la visite du vicaire général envoyé par M. Charost, évêque de Lille, qui lui a donné connaissance de la lettre le menaçant d'excommunication si dans quatre jours il ne fait amende honorable. M. Bonté, gérant du « Cri », de retour à Lille, a été l'objet d'une manifestation sympathique de la part de ses amis et d'ouvriers, qui l'ont accompagné jusqu'au local du journal.

La force militaire de la Russie Sur Terre et sur Mer

D'une étude que publie M. Stéphane Lauzanne dans le « Matin », il résulte que :

1^o La Russie ayant décidé d'augmenter de 25.000 hommes chacune de ses trois classes, et de recourir à partir de cette année à une augmentation de 90.000 hommes par classe, aura 345.000 hommes en plus sur le pied de paix le 1^{er} janvier 1917. Cela équivaut numériquement à dix de nos corps d'armée sur le pied de guerre.

2^o La Russie a sa couverture de Pologne actuellement supérieure de 10.000 hommes à ce qu'elle était en 1910, avant le retrait de deux corps d'armée de Lithuanie et de Pologne.

3^o La Russie, gardant pendant trois mois sa classe libérable, a actuellement quatre classes sous les drapeaux, ce qui en fait la seule nation d'Europe à avoir un pareil contingent prêt à la mobilisation.

4^o Le budget de la Russie de 1914 pour la défense nationale s'élève à 975 millions de roubles, — près de 2 milliards et demi de francs, — somme que ne dépense aucune nation d'Europe pour sa défense nationale.

5^o La Russie a, en 1913, dépensé 50 millions en achat de locomotives, qui lui permettront d'activer sa mobilisation de telle sorte qu'il n'y aurait pas, en cas de guerre, une différence de sept jours entre la fin de la concentration allemande et la fin de la concentration russe.

6^o Le budget de la marine russe est passé de 260 millions en 1910 à 632 millions en 1913.

Au point de vue budgétaire comme au point de vue des constructions

neuves, la marine russe devient la deuxième marine de l'Europe. Elle dépasse la marine allemande.

Tous ces efforts, tous ces sacrifices ont été consentis soit à la demande de la France, soit d'accord avec elle.

Les incidents de Saverne

C'est samedi matin, que le Conseil de guerre de la 30^e division a rendu sa sentence dans l'affaire du colonel von Reutter et du lieutenant Schadt, sentence attendue avec la plus vive impatience par toute l'Allemagne.

Les deux accusés bénéficient d'un arrêt d'acquiescement.

Ce jugement est précédé de très longs considérants, par lesquels le Conseil de guerre déclare que le colonel von Reutter n'a pas eu l'impression d'outrepasser les droits qui lui étaient conférés.

Les dépositions de plusieurs témoins ont suffisamment prouvé, aux dires des attendus, que les autorités civiles, débordées par les incidents, étaient manifestement incapables de rétablir l'ordre. Ainsi, une intervention directe de la force armée a-t-elle été reconnue nécessaire pour protéger l'honneur des officiers.

En ce qui concerne le lieutenant Schadt, le Conseil estime que cet officier n'a fait que se conformer aux ordres qu'il avait reçus. Il estime encore qu'il n'a pas été prouvé que ce fut le lieutenant Schadt qui frappa le témoin Kornemann, d'autant plus qu'il avait été l'auteur de cette violence, il n'aurait fait aucune difficulté de l'avouer (sic).

Il est intéressant de remarquer que, dans les considérants dont on vient de lire le résumé, le tribunal militaire ne tient aucun compte des témoignages apportés à la barre par des fonctionnaires et des avocats de Saverne qui s'étaient efforcés de démontrer loyalement que l'élément militaire devait seul être tenu pour responsable des incidents du mois de novembre dernier.

La sentence du Conseil de guerre s'est répandue dans la ville comme une traînée de poudre.

Bien qu'on dût s'attendre à un acquiescement général, ce jugement fait sensation. Les immigrés ne dissimulent pas leur joie, et les alsaciens leur indignation.

D'autre part, le lieutenant Forstner, condamné par le Conseil de guerre de la 30^e division, à la date du 19 décembre 1913, pour coups et blessures, a été acquitté par le Conseil supérieur de la guerre du 15^e corps, devant lequel le lieutenant Forstner avait interjeté appel.

Les Socialistes refusent une Invitation royale

Le roi et la reine de Danemark avaient invité les membres du Parlement à une soirée. Le bureau du groupe socialiste a, tout en remerciant, décliné l'invitation, alléguant que par une décision du Congrès liant le parti socialiste, il lui était impossible de répondre à l'invitation.

Terrible explosion de dynamite en Espagne

A Itona, province de Lerida, une formidable détonation mettait en émoi toute la région. Dans cette contrée, la Compagnie canadienne entreprend des travaux hydrauliques considérables. Or, par une imprudence, les ouvriers allumèrent un brasero à proximité de plusieurs caisses de dynamite. Une étincelle jaillit sans doute du foyer, et les caisses firent explosion. Tout disparut dans un épais nuage de fumée. Lorsque les autorités accoururent, un lamentable spectacle s'offrit à la vue de tous. Quinze des ouvriers gisaient plus ou moins grièvement blessés ; quatre autres avaient été tués et littéralement pulvérisés. Les débris informes avaient été projetés à une distance considérable. Les maisons les plus proches du lieu de la catastrophe se sont écroulées et il n'en reste que des ruines. Huit personnes ont été blessées par les débris de toutes sortes en provenant.

EN ORIENT

Un arrêt de négociations suspect

Les pourparlers de paix serbo-turques sont complètement arrêtés. On prétend dans les milieux turcs que les exigences serbes sont inacceptables. D'autre part, du côté serbe, on affirme qu'il doit y avoir une autre raison à cet arrêt des négociations, qui paraît suspect, aucune question ne motivant cet arrêt.

D'ailleurs, les questions actuellement contestées par le gouvernement ottoman ont été acceptées déjà trois fois par lui au cours des négociations précédentes. D'autre part, les principaux points en litige se trouvent déjà réglés de façon analogue par les traités gréco-turcs et turco-bulgares.

Au 1^{er} corps d'armée turc

On croit savoir que le ministre de la guerre considère que le commandement d'un corps d'armée absorberait une grande partie de l'activité du général Liman von Sanders, au préjudice de sa haute mission d'inspecteur général, dont le ministre de la guerre attend d'heureux résultats pour la réorganisation rapide de l'armée. En conséquence, Enver-Pacha pense confier à un général turc, secondé par un officier d'état-major allemand, le commandement du 1^{er} corps, à Constantinople, lequel sera un corps modèle.

Au sujet de la limitation des pouvoirs du général Liman von Sanders, le « Courrier de la Bourse » écrit : « C'est un succès de la diplomatie franco-russe d'autant plus surprenant qu'Enver-Pacha est considéré comme germanophile. »

Petites Nouvelles

Un rapport officiel de l'Association des secours, établit que la famine sévit sur un million de personnes à Hokkaido et dans les provinces du nord-est du Japon.

Le premier navire qui aura fait la traversée de Panama sans pompe et sans cérémonie est le vieux navire français « Alexandre-Lavalley », de 1.200 tonnes et construit en 1884 qui, parti du côté de l'Atlantique au commencement de décembre, pour divers travaux au canal, vient d'arriver au Pacifique ces jours derniers, faisant ainsi la première traversée d'un océan à l'autre.

Les héritiers de M. Bebel viennent d'acquiescer auprès du fisc zurichois les droits afférents à la succession du leader socialiste allemand. M. Bebel a laissé une fortune de 1 million 200.000 fr., sur laquelle il n'a légué que 30.000 fr. au parti socialiste.

L'ex-agent de change Girinon extradé de Malte à la demande du gouvernement français, est arrivé à Marseille samedi à dix heures, par le « Carthage », courrier de Malte et de Tunis. Girinon, qui était accompagné de deux policiers maltais, a été remis à l'arrivée du paquebot à la police spéciale du port.

Les corps de Gose et Courtois, les victimes de l'éboulement du Métro, boulevard des Invalides, ont été transportés à la gare d'Austerlitz. Ils seront dirigés sur Egletons (Corrèze).

M. Ribault, 66 ans, demeurant à Bourges, a été asphyxié par les émanations d'un poêle mobile. Sa femme agonise. Son fils est dans un état grave.

CAUSERIE

Le travail à domicile

Au mois de novembre dernier, la Chambre des députés a voté, après déclaration d'urgence, un projet de loi qui tend à autoriser la « fixation d'un minimum légal de salaire pour les ouvrières exécutant à domicile des travaux de vêtements, chapeaux, chaussures, lingerie en tous genres, broderie, dentelles, plumes, fleurs artificielles et autres travaux rentrant dans l'industrie du vêtement. »

Ce n'est une chose nouvelle pour personne que la situation lamentable de l'ouvrière à domicile. L'enquête faite par l'« Office du Travail » sur cette industrie, a révélé des faits navrants. Les femmes travaillant à la lingerie ou à la confection, reçoivent des salaires infimes. Dans les autres branches du travail à domicile la situation n'est pas meilleure, car les unes comme les autres, pour des journées d'un travail assidu de douze heures touchent 1 fr. à 1 fr. 50 ; un grand nombre de ces intéressantes travailleuses gagnent moins encore.

Cette exploitation qui sévit si durement sur les êtres les plus faibles, incapables de se défendre, devrait soulever une réprobation générale ; les pauvres femmes ! se défendre ? elles n'y pensent guère ; les privations qu'elles doivent s'imposer, l'anxiété continuelle qu'elles ont au sujet de leur maigre budget, leur enlèvent tout désir de lutte si elles en étaient animées, et pour celles qui ont des enfants, peut-on se représenter les difficultés avec lesquelles elles sont aux prises en face d'un gain annuel de 500, 400 et même 375 fr. ? Chiffres fournis par les enquêtes de MM. Benoit et d'Haussonville.

C'est, des plus malheureuses, les veuves et les célibataires, que nous venons de parler ; d'autres ouvrières mariées, ou vivant en famille, demandent aussi au travail à domicile, un supplément de ressources, ce sont ces ouvrières, c'est leur concurrence, qui a entraîné l'avilissement des salaires. Dans les grandes villes, les grands magasins ou les entrepreneurs occupent ainsi un nombre important d'ouvrières, ils envoient également du travail à la campagne, les paysannes ayant des loisirs, sont toutes disposées à produire pour un salaire peu élevé, très heureuses de se procurer ainsi un petit complément.

L'ouvrière de profession souffre de ces concurrences ; elle est obligée, si elle veut travailler, d'accepter des prix dérisoires qui ne la font pas vivre mais l'empêchent seulement de mourir de faim. Il est indigne d'une société civilisée de supporter plus longtemps un semblable état de choses, et on peut s'étonner à bon droit qu'il ait tant duré. C'est le comte de Mun qui demanda le premier, en 1909, l'institution de comités de salaires élus, moitié par les employés, moitié par les employeurs, avec mission d'établir des salaires minima pour les ouvrières à domicile.

En janvier 1910, M. Viviani, alors ministre du Travail, saisissait le Conseil supérieur du travail d'un projet tendant à créer des comités semblables à ceux préconisés par M. de Mun. Ce projet fut complètement transformé après un rapport présenté au conseil par M. Honoré et des délibérations auxquelles participèrent les représentants des employeurs et des employés. C'est le 3 novembre 1911 que le gouvernement a déposé le projet de loi qui vient d'être adopté par la Chambre.

Les fabricants et intermédiaires seront obligés de tenir un registre, portant les noms et adresses des ouvrières et à afficher les prix de façon payés pour chaque article. Les prix de façon doivent être tels qu'ils

permettent à une ouvrière d'habileté moyenne de gagner, en dix heures, un salaire égal à un minimum déterminé par les conseils du travail, ou à leur défaut, par les conseils des prud'hommes.

Les autres articles instituent une juridiction d'appel donnant compétence aux conseils de prud'hommes pour juger les contestations et autorisant les syndicats professionnels à exercer les actions civiles en cas de violation de la loi. Il est bien probable que le Sénat approuvera le vote de la Chambre.

L'application de cette loi de protection rencontrera des difficultés mais en face de cas si intéressants et d'une exploitation si évidente la société se doit à elle-même de faire cesser les souffrances dont cet état de choses est la conséquence.

En Angleterre une loi semblable fonctionne depuis 1909 ; comme conséquence le relèvement des salaires dans certaines industries a été de 150 0/0.

Comptons donc sur l'opinion, sur le bon sens, pour que chacun comprenne que le droit et la justice obligent à donner à ces malheureuses femmes un salaire qui les paye de leur peine.

M. RICOU.

CHRONIQUE LOCALE

Et ça ne lui porte pas bonheur

La haine est mauvaise conseillère ; le directeur du *Figaro* s'en rendra compte bientôt.

Pour plaire à sa clientèle ploutocratique, à la réaction, il a exhumé une vieille histoire de millions qui a fait l'objet de maintes chroniques il y a 35 ans environ, pour en accabler le ministre des finances, M. Caillaux.

Ce n'est pas M. Caillaux seul que l'on veut atteindre dans cette campagne : la réaction a donné mandat plus étendu à son porte parole. C'est le gouvernement tout entier qu'il faut diminuer, salir, par des scandales financiers.

Ainsi le pays écœuré, se détournera non seulement des ministres actuels, mais du parti qu'ils défendent, qu'ils représentent avec tant d'autorité.

La malice est cousue d'un fil trop blanc ; elle ne porte pas, elle n'intéresse personne si ce n'est la réaction cléricale qui ne recule pas devant la calomnie, la diffamation, quand elle veut abattre ses adversaires.

A toutes les accusations, à toutes les sottises qui lui sont adressées, M. Caillaux, très ferme, très net, oppose de catégoriques démentis et, devant ces démentis, ses accusateurs vont cherchant, chaque fois, autre chose pour l'accabler.

Que la réaction le veuille ou ne le veuille pas, elle est obligée de constater que son mauvais coup a raté : elle en sera pour ses frais, une fois de plus, et le résultat de ses campagnes haineuses sera tout au profit de ceux qu'elle voulait ruiner dans l'estime publique.

Il en est chaque fois ainsi, quand pour abattre les gens qu'on n'aime pas, on les salit.

Mais la réaction n'y regarde pas de si près : elle hait les républicains : qui de plus naturel pour elle, de débiter sur leur compte, les histoires les plus abracadabrantes, les plus diffamatoires, les plus scandaleuses.

Ça prend toujours sur une cer-

taine clientèle bienveillante mais stupide.

Ouvrez un journal cléricol quelconque et vous y verrez régulièrement à chaque colonne des attaques passionnées, émaillées d'expressions, de qualificatifs grotesques, grossiers contre tel ou tel de nos parlementaires dont le tort est d'être républicain et honnête homme.

On ne prend pas la peine de relever ces inepties, mais que les républicains, imitant leurs adversaires, reprennent ces expressions et les approprient à quelques réactionnaires notoires, l'effet ne serait pas long à se produire. « Tiens, mais ça s'applique très bien, cela », dirait-on.

Parler de gens véreux, de politiciens à tout faire, de tapseurs, de solliciteurs besogneux et hargneux, mais la réaction en recèle dans son sein des quantités de ces individus.

La campagne menée contre M. Caillaux restera pour compte à la réaction : si c'est ainsi qu'elle espère se débarrasser d'un gouvernement composé d'honnêtes gens, elle se trompe. Le pays républicain connaît l'origine et le but des attaques dont il est l'objet et il les apprécie depuis longtemps à leur juste valeur.

Il est fixé, et sa confiance reste acquise aux membres du Cabinet, comme dans le Lot, les républicains gardent entière celle qu'ils ont en Malvy, qui est l'objet également de la réaction qui voit bien, malgré tout, que tout ce qu'elle fait, tout ce qu'elle dit ne porte pas bonheur à ses amis !

LOUIS BONNET.

Félicitations à M. Malvy

Ministre du Commerce et des P. T. T.

Le groupe départemental des anciens militaires de la légion étrangère et de l'armée coloniale, réuni en assemblée extraordinaire, adresse à l'unanimité à M. Malvy, député de la circonscription de Gourdon, son si sympathique et si dévoué président d'honneur, ses plus respectueuses et sincères félicitations à l'occasion des hautes et délicates fonctions que lui a confiées le gouvernement de la République.

Le jeune groupe, très honoré de la sollicitude si bienveillante de M. Louis-Jean Malvy à son égard, prouve la plus convaincante de son ardent patriotisme et de son profond dévouement pour les humbles, l'assurance de sa plus sincère reconnaissance et est fermement convaincu que le distingué républicain du Lot, au sein du gouvernement démocratique par excellence, contribuera, dans une large mesure, par les réformes fiscales qu'il préconise et dont l'urgence est reconnue, à l'amélioration du sort de cette phalange d'élite de la nation armée, que constituent le légionnaire et le colonial de carrière.

Ce groupe de mutualité militaire a, de plus, définitivement décidé de se former en société nationale de prévoyance afin d'attirer la sollicitude des pouvoirs publics et de tout bienfaiteur sur les héros modestes, encore trop délaissés, que rendent à la vie civile la légion étrangère et l'armée coloniale.

La nouvelle société aura son siège à Gourdon, au grand café de Paris, où un local a été mis gracieusement à sa disposition par le sympathique propriétaire de cet établissement, M. Lacambre.

Le dégrèvement de l'impôt foncier

On annonce que dès la rentrée, M. de Monzie et un certain nombre de ses collègues des groupes de gauche, déposeront sur le bureau de la Chambre, sous forme d'article additionnel à la loi de finances, une proposition détaillée : 1. Portant dégrèvement immédiat de l'impôt foncier sur les bases de l'amendement Renard ; 2. Etablissant des recettes compensatrices par les trois moyens suivants :

a) Régie intéressée de l'industrie du raffinage du pétrole et de l'importation du pétrole raffiné ;

b) Taxe de 4 0/0 sur les intérêts des créances hypothécaires privilégiées et chirographaires qui sont compris dans une cédule spéciale du projet Caillaux ;

d) Impôt de statistique de 15 centimes 0/0 sur les dépôts en banque.

L'Affaire du Pont-Neuf

au Conseil de Préfecture

Le Conseil de préfecture vient de rendre sa décision dans le vieux procès que les entrepreneurs faisaient à la ville de Cahors, pour refus de résiliation du marché : ils demandaient 50.000 francs de dommages.

Après les longues et complètes plaidoiries de M^e Désarnauts du barreau de Toulouse pour les entrepreneurs et de M^e Lacaze pour la ville de Cahors, les entrepreneurs voient leur demande rejetée et sont condamnés à tous les frais.

Légion d'honneur

C'est avec un vif plaisir que nous relevons le nom de M. Fernand Pezet, maire de Figeac, parmi les nouveaux promus au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Conseiller municipal et maire de Figeac depuis 1904, M. Pezet a donné la preuve d'un administrateur intelligent, dévoué aux intérêts de sa chère cité.

Les services qu'il a rendus au point de vue d'administrateur et de docteur sont nombreux, et c'est avec joie qu'à Figeac, où M. Pezet ne compte que des amis, on a appris la distinction que le gouvernement vient de lui décerner.

C'est une distinction méritée ; cette croix est bien placée sur la poitrine du maire républicain de Figeac.

Aussi applaudissons-nous vivement, avec les nombreux amis que compte M. Pezet dans l'arrondissement et dans le département à cette nomination.

Nous adressons au nouveau légionnaire nos plus sincères félicitations.

L. B.

Compatriote

Notre compatriote, M. Bru Paul-Jean-Théophile, administrateur adjoint de 3^e classe des colonies (Afrique occidentale), est nommé administrateur adjoint de 2^e classe.

Nos félicitations.

Hypothèques

M. Maitrot, conservateur des hypothèques à Cahors, est nommé en la même qualité à Châteaudun (Eure-et-Loir).

M. Maitrot reçoit un avancement mérité. Nous lui adressons nos vives félicitations.

Sapeurs-pompiers

Par décret, en date du 11 décembre 1913, M. Jean-Milhet Baptiste-Maurice, est nommé premier lieutenant et M. Alos Emile, est nommé deuxième lieutenant de la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Cahors.

Nos félicitations.

Aviron Cadurcien

Samedi soir à eu lieu le banquet organisé par la Société nautique, l'Aviron Cadurcien.

Au dessert, M. Manhiabal, président de la Société et M. Gayet, adjoint au maire, ont prononcé des toasts très applaudis.

Puis chansons et monologues furent écoutés avec plaisir par les convives qui se donnèrent rendez-vous à l'année prochaine.

P. T. T.

Des récompenses honorifiques ont été décernées aux agents des P. T. T. du Lot dont les noms suivent :

Médaille d'argent : à M. Castagné, facteur-receveur à Arcambal.

Médaille de bronze : à MM. Guiral, facteur local à Cabrerets ; Ruamps, facteur-chef à Cahors ; Basile Talayssat, facteur rural à Mercuès.

Nos félicitations.

NÉCROLOGIE

Dimanche, est décédé à Cahors, à l'âge de cinquante-huit ans, M. S. Kelsen, chef de musique d'artillerie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique.

M. Kelsen, qui fut chef de musique au 7^e de ligne à Cahors, où il était resté une dizaine d'années, par son mariage était devenu notre compatriote.

Après avoir pris sa retraite comme chef de musique de l'école d'artillerie d'Orléans, il fut affecté à la direction de la musique des établissements du Creusot, poste qu'il dut quitter pour raison de santé. Depuis un peu plus d'un an il s'était retiré dans notre ville, où les soins dévoués des siens n'ont pu enrayer le mal qui l'a emporté. Très connu et très sympathique, il sera regretté de tous.

Musicien et compositeur de grand talent, il est l'auteur des « Echos du Quercy » chants populaires qui ont aujourd'hui atteint la 10^e édition, et de nombreuses compositions musicales qui sont jouées par toutes les musiques militaires et Sociétés instrumentales.

M. Kelsen avait concouru pour l'emploi de chef de musique de la garde républicaine et avait obtenu un excellent classement.

Ses obsèques ont été célébrées mardi matin au milieu d'une foule nombreuse de parents et d'amis.

Au cimetière, M. Daynard, directeur de l'Avion Cadurcien, a, en termes émouvants, adressé le dernier adieu à M. Kelsen.

Nous adressons à la famille du regretté disparu, l'expression de nos sympathiques condoléances.

Libre Pensée

Dimanche le groupe cadurcien de la Libre Pensée a procédé à la constitution de son bureau pour l'année 1914.

Ont été élus :

Président : M. Fréjaville.
Secrétaire général : M. Combe-cave.

Trésorier : M. Bonnet.
Bibliothécaire : M. Muxart.
Archiviste : M. Planacassagne.

La classe 1914

Les tableaux de recensement de la classe 1914 ont été publiés et affichés dimanche dans toutes les communes de France et d'Algérie. Ils comprennent tous les jeunes Français qui ont atteint l'âge de dix-neuf ans avant l'expiration de l'année 1913 ainsi que les omis des classes précédentes âgés de moins de quarante-neuf ans.

Toutefois, les tableaux de recensement n'étant définitifs que lorsqu'ils ont été examinés et arrêtés par le conseil de révision, au jour mé-

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XLIII

La dernière scène d'un drame

— Un duel à eu lieu, il y a quelques heures, aux portes de Toulon... Diane tressaillit.

Le procureur du roi continua : — Un homme a succombé... On a trouvé son corps sur la plage, avec une balle dans la tête... Des pêcheurs avaient entendu deux détonations, et ils avaient vu s'éloigner les témoins et l'adversaire dont, jusqu'à présent, on ignore le nom...

Madame Herbert était littéralement sur des charbons ardents ; aucune des paroles qu'elle entendait ne venait dissiper ses doutes et mettre un rayon lumineux au milieu des ténèbres de son esprit.

Après un instant de silence, le magistrat reprit :

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

— Le duel est, en tout état de cause, une flagrante infraction aux lois humaines et aux lois divines qui s'accordent pour dire : Tu ne tueras point !... Cependant, dans la circonstance présente, la victime est peu regrettable... c'est un étranger, un homme de réputation plus que douteuse, qui se faisait appeler le baron de Polart.

Enfin Diane respira. Le poids écrasant qui l'accablait venait de disparaître. Pendant quelques secondes elle oublia tout, même la présence du procureur du roi, et elle fut au moment de pousser un cri de joie.

— Déclaration de cet homicide fut faite aussitôt à l'un des commissaires de police de la ville de Toulon, poursuivit le magistrat, et il se trouva que ce commissaire avait reçu à titre de dépôt, peu de jours auparavant, des mains du baron de Polart, une enveloppe cachetée. La suscription indiquait qu'en cas de mort subite ou violente dudit baron, il faudrait prendre sans retard connaissance de cette enveloppe, ce qui fut fait aussitôt.

Le procureur du roi s'interrompit. — Du courage, monsieur le comte, dit-il.

— J'en aurai, monsieur, et je suis préparé à tout... — L'enveloppe remise au commissaire contenait des cartes biseautées,

un billet faux de cinquante mille francs et une lettre... Cette lettre, la voici, monsieur le comte, lisez...

Le procureur du roi tendit à M. de Presles le billet écrit par le vicomte sous la dictée du baron de Polart, dans une circonstance qu'on ne peut avoir oubliée...

Le malheureux père parcourut d'un œil hagard les lignes suivantes que nous connaissons déjà :

« Je vous supplie à deux genoux de ne point me perdre... Je suis à votre discrétion... J'implore votre pitié... Je suis prêt à faire tout ce que vous exigerez de moi, sans exception, pour racheter mon crime... Ne soyez point inexorable... Si je vous semble indigne de compassion, songez à ma famille dont l'honneur est entre vos mains... C'est en son nom bien plus qu'au mien que je vous invoque... J'attends votre réponse comme le condamné à mort attend le résultat de son recours en grâce... et je suis bien condamné à mort en effet, car si vous êtes inexorable, avant une heure, je me serai brûlé la cervelle. »

« Vicomte Gontran de Presles. »

Lorsque le général eut achevé sa lecture, le papier fatal s'échappa de ses mains et s'éleva sur le tapis jusqu'aux pieds du procureur du roi qui le ramassa.

— C'est bien ainsi qu'il devait

finir... murmura le malheureux vieillard d'une voix sourde, puis il baissa la tête sur sa poitrine et sembla s'absorber dans sa pensée.

Il y eut un instant d'horrible silence.

Le général le rompit bientôt.

Il releva la tête, et il dit au procureur du roi, avec un calme effrayant et inexplicable dans une situation pareille.

— Ainsi, monsieur, vous venez de faire arrêter ?...

— C'est un triste et terrible devoir pour moi, monsieur le comte, mais c'est un devoir... Nous vivons à une époque où les hautes classes donnent à la foule le funeste exemple de l'immoralité, du vice et du crime... il faut sévir d'autant plus rigoureusement que ces horribles leçons gangrènent les couches inférieures de la société... N'en doutez pas, monsieur le comte, l'affaire Prasin, l'affaire Pellaprat, l'affaire du prince de Berghes, et tant d'autres, produisent dans le corps social l'effet du typhus dans un hôpital...

— Vous avez raison, monsieur... murmura le vieillard, hélas ! nos fils oublient la devise de nos pères : Noblesse oblige !

— Monsieur le comte, reprit le procureur du roi, vous évitez le malheur qui vous frappe n'étant pas en mon pouvoir, mais j'ai voulu, en venant moi-même sans l'escorte de

ces gendarmes qui sont les gardes du corps de la justice, vous éviter du moins le scandale désolant d'une arrestation...

— Et je vous en remercie, monsieur...

— Vous fîtes comprendre sans doute que toute tentative de résistance ou de fuite serait insensée... il comprendra que le seul parti qui lui reste à prendre est de me suivre et de mériter, par sa soumission à la loi, un reste d'indulgence...

— Il le comprendra... oui, monsieur...

Les dernières paroles de M. de Presles avaient été prononcées d'une voix basse et d'une manière en quelque sorte automatique.

Après quelques secondes d'hésitation il murmura :

— Me permettez-vous, monsieur, d'avoir un instant d'entretien avec mon fils ?

— J'allais vous le proposer monsieur...

— Et je vous en remercie de nouveau...

Le vieillard se leva et traversa lentement le salon.

Madame Herbert, épouvantée de l'expression de solennité funèbre qui venait de se peindre sur son visage, le suivit, et dans l'antichambre lui demanda :

— Mon père, voulez-vous que je vous accompagne ?

— Non, répondit M. de Presles en évitant de prononcer le nom de Gontran, je dois être seul avec lui.

Ces mots furent dits avec le ton d'une autorité tellement absolue que Diane, sans essayer une résistance inutile, courba la tête et rentra dans le salon.

Le général franchit les marches de l'escalier d'un pas ferme ; mais arrivé au premier étage, au lieu de gagner immédiatement l'appartement du vicomte, il se dirigea vers la bibliothèque qu'il traversa, et il entra dans sa propre chambre à coucher.

Sur un meuble, auprès du lit, se trouvaient deux petits pistolets anglais à crosses d'ivoire.

M. de Presles s'assura qu'ils étaient chargés, et remplaça par des capsules nouvelles les capsules des cheminées.

Il mit ensuite ces pistolets dans l'une des poches de sa robe de chambre et il traversa de nouveau la bibliothèque.

Cette fois, il allait chez Gontran.

Le vicomte, s'accoudant au rebord d'une fenêtre ouverte, fumait un cigare de la Havane, tout en laissant errer son regard distrait sur les océans de verdure du parc qui s'élevait au-dessous de lui.

Il songeait à l'entretien décisif qu'il se proposait d'avoir, quelques instants plus tard, avec Diane.

(A suivre).

me de la séance dans le canton, il s'ensuit que ces tableaux peuvent, jusqu'au jour de cette séance, être complétés par des inscriptions nouvelles.

Permis de Chasse

Le nombre de permis de chasse qui ont été délivrés en 1913 est :

Pour l'arrondissement de Cahors : 1281.

Pour l'arrondissement de Figeac : 838.

Pour l'arrondissement de Gourdon : 973.

En 1912, le nombre de permis délivrés avait été :

Pour l'arrondissement de Cahors : 1313.

Pour l'arrondissement de Figeac : 825.

Pour l'arrondissement de Gourdon : 1030.

Les cambriolages

Les perquisitions, les enquêtes faites au sujet du cambriolage de la bijouterie Roy n'ont donné aucun résultat.

Toutes les personnes soupçonnées d'être coupables ont fourni des alibis qui ont été reconnus exacts.

Néanmoins de nouvelles pistes sont suivies.

L'enquête continue.

Mouvement des vins

L'Officiel publie le relevé par département des quantités de vins enlevées des chais des récoltants, des quantités imposées au droit de circulation et des stocks existant chez les marchands en gros, pendant le mois de décembre 1913.

Voici pour le Lot les résultats de cette statistique :

Quantités de vins sorties des chais des récoltants : 17.494 hectolitres.

Antérieures : 20.682 hectolitres.

Total : 38.176 hectolitres.

Quantités de vins soumises au droit de circulation : 15.884 hectolitres.

Antérieures : 24.179 hectolitres.

Total : 40.063 hectolitres.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 7.054 hectolitres.

La Situation Agricole

Voici les renseignements que publie l'Officiel, d'après les rapports des professeurs d'agriculture sur la situation agricole dans le Lot :

La situation des cultures est bonne. La levée des derniers semis s'est effectuée dans des conditions satisfaisantes.

Par suite de la douceur de la température, les céréales d'hiver ont souffert des attaques des limaces. Les blés et avoines d'hiver sont, dans bien des points, envahis par les mauvaises herbes.

Au vignoble, la taille se poursuit avec activité ; les vignes qui ont été atteintes par la grêle en 1913 sont badigeonnées au sulfure.

On pratique actuellement l'engouffrement du fumier.

Tribunal correctionnel

Audience du 13 janvier 1914

CHASSEURS

Deux chasseurs sans permis sont condamnés à 50 fr. d'amende.

LAIT FALSIFIÉ

La nommée Sylvanie Laborie, 36 ans, demeurant à Puy-l'Évêque, est laitière ; mais le lait qu'elle vendait était falsifié, ainsi que le démontra l'analyse faite au laboratoire de Rodez.

Le tribunal condamne cette peu scrupuleuse laitière à deux mois de prison, à 300 fr. d'amende, à l'affichage et à l'insertion du jugement.

Le tribunal, néanmoins, fait application de la loi de sursis à la laitière.

Arrondissement de Cahors

Albas

Suite mortelle d'un accident. — Nous avons relaté, fin octobre, l'accident arrivé au sieur Francoual, domestique, chez Mme Couture à Crespiat.

Nos lecteurs se rappellent peut-être que ce malheureux voulant satisfaire un besoin naturel, roula dans la nuit dans un précipice au-dessus de la maison Véry. Le pauvre homme s'était fracturé la colonne vertébrale. Après deux mois d'atroces souffrances, il vient de mourir à l'âge de 38 ans.

Montcau

Foire du 10 janvier. — Cette foire avait attiré une foule énorme. On avait amené 9.000 paires de bœufs, qui se sont vendus à 700 fr. la paire ; veaux, de 1 fr. 10 à 1 fr. 25 le kilo ; moutons, de 20 à 25 fr. la pièce ; brebis, 1^{re} qualité, 20 fr. la pièce ; 2^e qualité, 15 fr. Œufs, 1 fr. 50 la douzaine. Blé, 20 fr. l'hectolitre ; maïs, 20 fr.

Le Boulvè

Notre foire. — Notre foire du 10 janvier a eu son importance habituelle. Beaucoup d'affaires s'y sont traitées, surtout sur le marché des bêtes à cornes.

Duravel

Foire. — Comme il avait été annoncé, dimanche à 14 h. a eu lieu une réunion de tous les habitants de la commune afin de décider les mesures à prendre pour faire des foires. On ne peut déjà qu'escompter la bonne volonté de la part de tous par l'empresement qu'on avait mis à se rendre à cet appel.

Après diverses propositions discutées avec beaucoup d'attention, il a été décidé qu'il y aurait une foire tous les 21 de chaque mois à l'exception du mois d'octobre où la date reste toujours celle du lendemain de la fête.

Nous avons pu constater à cette réunion une communion d'idées qui n'avait jamais existé — cela nous fait beaucoup espérer — car dans une localité comme Duravel on peut tout faire pourvu qu'on s'entende ; on en a des preuves récentes avec la société hippique. Du reste, y a-t-il un pays qui soit mieux disposé que Duravel pour des foires : un foirail magnifique, la gare tout près, au centre du plus beau bétail de la vallée du Lot, Vire, Touzac, Soturac, St-Martin pour ne parler que des localités limitrophes ; ajouter à cela tout ce qui peut être trouvé partout ailleurs. Quand on possède tout cela avec de la volonté tenace on ne peut que réussir.

Le mouvement spontané de dimanches d'un bon présage : espérons en de meilleurs résultats.

Première foire le 21 février.

Mauroux

Mouvement de la population. — Les registres de l'état civil de la commune de Mauroux accusent pour l'année 1913 le mouvement suivant : naissances, 10 ; dont 5 garçons et 5 filles ; décès, 6 ; mariages, 2.

Pour la première fois depuis bien longtemps dans notre commune, les naissances accusent un excédent sur les décès.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Mort subite. — Dans la nuit de samedi à dimanche, la dame Anna Pégourié, épouse de M. Germain Bert, couchée à côté de son mari, infirme, fut atteinte d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Celui-ci, ne pouvant se lever, se mit à crier « au secours ! » Mais ses cris ne furent pas entendus parce qu'il a très peu de voisins dans ce quartier des Cordeliers où ils habitent. Dimanche matin la femme de ménage ne put que constater la mort de cette malheureuse. Nos condoléances à tous les membres de cette famille.

Mouvement de l'abattoir. — Il a été abattu pendant le mois de décembre : 5 bœufs, 1 génisse, 151 veaux, 20 moutons, 22 agneaux, 80 porcs, soit 249 animaux qui ont produit 17.717 kilos de viande nette.

Tribunal correctionnel. — Audience du 10 janvier. — Adolphe-Ernest Paulard, âgé de 57 ans, originaire de Rouen, sans profession ni domicile, mis en état d'arrestation pour vagabondage, est condamné à deux mois de prison.

Marius Depyre, 52 ans, chanteur ambulancier, de Sisteron (Basses-Alpes), est condamné à un mois de la même peine pour mendicité.

Cuzac

Répartiteurs. — Par arrêté de M. le sous-préfet de Figeac, sont nommés répartiteurs pour l'année 1914, conjointement avec le maire et l'adjoint :

1. Titulaires. — MM. Isidore Daynac, Rémy Pachins et Julien Dourmes.

2. Suppléants. — MM. Pierre-Jean Derruau, Noël Rives et Henry Delfau.

Etat civil. — Nous relevons, pour l'année 1913, sur les registres de l'état civil de notre commune : naissances, 10 décès et une publication de mariage.

Il n'y a eu ni mariage, ni divorce.

Marcihac

Remerciements. — En réponse à l'ordre du jour voté à l'unanimité par le conseil municipal de Marcihac dans sa dernière réunion et que « Le Journal du Lot » a publié dans un de ses derniers numéros, notre sympathique maire, M. Falguières, a reçu les lettres suivantes :

Mon cher Maire, Je vous remercie des félicitations que vous avez bien voulu me transmettre au nom de votre conseil municipal, à l'occasion de l'arrivée au pouvoir de notre distingué ami M. Malvy.

Comme vous tous, je reste partisan de la politique du Bloc républicain, plus que jamais nécessaire pour le triomphe de notre programme laïque et social, et j'estime que seul un gouvernement nettement orienté à gauche, pourra faire aboutir les réformes depuis longtemps promises et attendues par la démocratie.

Veillez agréer, etc....

Signé : LOUBET, Sénateur du Lot.

Mon cher Monsieur Falguières.

Je m'empresse de vous accuser réception de l'ordre du jour voté par le conseil municipal de Marcihac, et je vous remercie bien sincèrement ainsi que tous vos amis du conseil, d'avoir bien voulu m'associer à cette manifestation républicaine. Avec vous tous, je pense que cette nouvelle orientation politique était vraiment nécessaire dans l'intérêt de notre patrie et je crois qu'avec le ministère actuel, nous pouvons avoir le ferme espoir de voir se réaliser les réformes qui tiennent tant à cœur à la démocratie.

Votre bien dévoué :

Signé : L. BÉCAYS, Député du Lot.

Saint-Cirgues

Nous recevons la lettre suivante :

St-Cirgues, 12 janvier 1914

Monsieur le Directeur,

Le « Journal du Lot » du 11 janvier 1914 reproduit un article paru dans la « Dépêche » du 9 précédent, lequel contient diverses erreurs au sujet d'une affaire qui me concerne. Je vous prie de vouloir bien insérer la rectification suivante :

La clôture apposée par mes soins au fond de l'église de St-Cirgues n'était pas là pour « obliger » la grande majorité des fidèles « à payer la location des chaises » selon les termes mêmes du correspondant de la « Dépêche » ; mais pour faire régner dans mon église plus de silence, plus d'ordre et pour rendre aussi plus contrôlable l'obligation des offrandes volontaires faites par les fidèles à l'occasion des chaises. Toutes choses parfaitement légales.

Il est faux aussi que le maire se soit « transporté à l'église en compagnie de deux conseillers municipaux » ; il est venu seul une première fois, et la seconde fois suivi d'un charbon (qui n'est pas conseiller municipal) chargé de la démolition. Le conseil municipal n'a jamais été saisi de cette affaire, aucune délibération n'a été prise. Le maire agitait donc d'une manière absolument illégale, sans aucun mandat.

Enfin le correspondant de la « Dépêche » se trompe encore en écrivant : « furieux, notre jeune abbé a intenté un procès au premier magistrat municipal. » L'acte de violence du maire est du 9 novembre 1913 ; les poursuites judiciaires sont du 6 janvier 1914, la psychologie même la plus élémentaire enseigne qu'on ne reste pas à l'état « furieux » deux mois de suite. J'ai poursuivi parce que toute tyrannie m'est odieuse. Je suis d'avis que même en séparation le maire doit rester à la mairie, s'il voulait gouverner à l'église il n'avait qu'à se faire curé.

Je compte, Monsieur le Directeur, sur votre loyauté, et votre amour de la vérité pour insérer la présente rectification dans le numéro de dimanche ou plus tôt si vous le préférez.

Daignez agréer mes respectueuses salutations.

Abbé J.-B. COUZI, vicaire à Saint-Cirgues.

Corn

Nécrologie. — Deux décès depuis le 1^{er} janvier.

1^{er} Lucien Duvauchel, âgé de 1 an, du bourg.

Condoléances à la mère éplorée, Mme veuve Duvauchel, née Sénac, robeuse.

2^e Mme veuve Navet, née Labanhie, à Goudou.

Ses obsèques ont eu lieu le 6 janvier au milieu d'un cortège imposant. Condoléances aux familles en deuil.

Espagnac-Ste-Eulalie

Le pont. — Le pont de Ste-Eulalie, soumis à toutes les épreuves réglementaires, fut définitivement reçu le 27 décembre 1913 par un délégué de M. l'ingénieur de Figeac. Il est maintenant livré à la circulation et rend de très grands services aux habitants de la région.

C'est une belle construction et fait honneur à notre ami M. Gayet, adjoint au maire de Cahors, l'entrepreneur.

Saint-Céré

Commission sanitaire. — La Commission sanitaire de St-Céré se réunira demain mercredi à 2 heures du soir, à la mairie pour examiner le dossier relatif au projet d'adduction et de distribution d'eau potable pour l'alimentation du bourg de Mayrinhac-Lentour et donner son avis sur ce projet.

Loubressac

Nominations. — Par arrêté de M. le sous-préfet de Figeac, en date du 30 décembre 1913, ont été nommés répartiteurs titulaires pour l'année 1914 :

MM. Elie Trassy, Joseph Laborde, Baptiste Bargues, et répartiteurs suppléants, MM. Célestin Cayre, Jean Laboué, Pierre Lagrèze.

Par arrêté préfectoral, M. Albert Martin, de Lapoujade, a été désigné comme délégué administratif, chargé de la révision des listes électorales.

Mayrinhac-Lentour

Mouvement de la population. — Voici les indications fournies par les registres de l'état civil, en ce qui concerne le mouvement de la population, pour l'année 1913.

Il y a eu 5 mariages ; 12 naissances ; 17 décès. Le chiffre des habitants décroît toujours.

Mayrinhac-Lentour a perdu 300 habitants dans un demi-siècle.

Arrondissement de Gourdon

Salviac

Démographie. — Le bulletin démographique pour l'année 1913, pour la commune de Salviac s'établit comme suit : Naissances, 17 ; décès, 24 ; mariages, 11 ; publications de mariage, 21.

Ces résultats sont sensiblement les mêmes que ceux de l'année dernière.

Dégagnac

La culture de la lavande. — Un conférencier cadurcien a fait ces temps derniers une causerie toute pratique aux habitants de Dégagnac et de Rampoux.

Il s'agit d'implanter en notre région, particulièrement propice, la culture de la lavande.

Nos paysans vont essayer cette culture. Nous souhaitons bien vivement que leurs efforts soient récompensés.

CHEZ NOS VOISINS

Fumel

P. T. T.

Par décret ministériel, la médaille d'argent des P. T. T. est décernée à M. Arnal, facteur local à Fumel. Nos félicitations.

Chronique viticole

CONSEILS RATIONNELS SUR LA VINIFICATION

Défauts naturels et amélioration des moûts

DÉFAUTS NATURELS DES VINS (Suite).

Le tanisage

Nous rappelons quels sont les effets du tanin sur les vins :

1^o Il précipite dans les lies les matières albuminoïdes, mucilagineuses, etc., qui n'ont pas été éliminées, après la fermentation, par le repos et par le froid, dont il est bon de se débarrasser pour éviter le développement de fermentations secondaires nuisibles et de maladies ;

2^o Il favorise l'action de la colle, aide à la coagulation et, par suite, à l'entraînement de toutes les matières en suspension nuisant à la limpidité ;

3^o Il est un des principaux éléments conservateurs du vin, qu'il préserve particulièrement de la graisse.

D'où nécessité, en certains cas, d'ajouter du tanin au vin ; la loi autorise cette addition.

On fera usage du tanin en le faisant dissoudre dans de la bonne eau-de-vie ou dans un peu de vin.

On devra ne mettre la solution de tanin que dans des récipients en verre, bois ou terre, car les métaux, le fer, en particulier, sont attaqués par le tanin.

Tanisage des vins blancs. — Il s'opère généralement après le deuxième soutirage ; néanmoins, certains viticulteurs introduisent la moitié de la dose totale à ajouter après le premier soutirage, ce qui est recommandable. L'addition de tanin doit toujours se faire avant le collage.

A signaler l'excellente pratique effectuée en Champagne, consistant à taniser tous les blancs à raison de 4 à 5 grammes par hectolitre. Nous avons expliqué ailleurs pourquoi les vins blancs ont surtout besoin de tanin.

Tanisage des vins rouges. — Pour une raison opposée, les moûts rouges ont moins besoin de tanin que les blancs.

Cependant il arrive parfois qu'il y a insuffisance. Par exemple, lors du décuage, s'il y a encore beaucoup de matières albuminoïdes, on peut, en entonnant le vin, l'additionner de 2 à 3 grammes par hecto.

Dans le cas où les grains pourris existent en grande quantité, il est prudent de mettre dans le vin, après décuage, 2 à 4 grammes de tanin par hecto. De même, après le premier soutirage, le vin étant mou et tardant à s'éclaircir, on pratique d'abord l'acidification ; puis, environ dix jours après, si la limpidité ne paraît pas devoir s'établir, il est utile, avant le collage, d'ajouter au vin 2 à 3 grammes de tanin par hecto.

LA REFERMENTATION DES VINS RESTÉS DOUX

La douceur d'un vin peut être la conséquence :

1^o De l'état climatique au moment de la vendange et de la température de fermentation (trop froide ou trop chaude) ;

2^o De l'inactivité des ferments naturels ou de la pauvreté des moûts en éléments de nutrition pour les levures ;

3^o De l'élimination par débouillage et mûlage à l'acide sulfureux de la plus grande partie des ferments du moût ;

4^o De la richesse saccharine élevée du jus de raisins produisant un vin liguoreux.

Supposons 10 hectos de vin doux, on met en œuvre une dose n^o 1 ou n^o 2 de notre multilevure alcoolisatrice, suivant que le vin est plus ou moins difficile à faire refermenter ; on commence par préparer, dans un fût, un levain, car on augmente de cette manière la force déjà si grande des multilevures.

Préparation du levain

Pour une dose n^o 1 de levure : prendre 2 litres 1/2 d'eau, 200 grammes de sucre, 4 grammes d'acide tartrique, 4 à 6 gr. de sels nourriciers La Claire. Faire bouillir ce sirop pendant quelques minutes, puis le laisser refroidir au-dessous de 35°, et y introduire seulement la levure à ce moment.

La levure serait paralysée dans un liquide trop chaud.

Il faut opérer dans un local chauffé en moyenne à 20°, une cuisine par exemple.

Ce levain doit être employé seulement quand il est en pleine fermentation, ce qui arrive au bout de deux ou trois jours, suivant la température. La mousse est moins bien apparente quand on agite ce levain, que lorsque l'on secoue celui où entre du jus de raisins.

Il est bien entendu que pour d'autres quantités de levure, on prendra des quantités proportionnelles d'eau sucrée. Ainsi, pour une dose n^o 7 de multilevure, prendre 25 litres d'eau, 2 kilos de sucre, 40 grammes d'acide tartrique, 40 à 60 grammes de sels nourriciers La Claire. Faire bouillir, puis introduire, bouillant dans le fût, et laisser refroidir du jour au lendemain avant d'y mélanger la levure. Enfin, n'employer ce levain que lorsqu'il sera en pleine activité, ce qui arrive au bout de deux ou trois jours, suivant la température.

Paul GARNAL, Pharmacien de 1^{re} classe.

(A suivre).

Nota Bene. — Pour tous renseignements s'adresser à la Grande pharmacie de la Croix Rouge qui tient à la disposition des viticulteurs tous les produits pour le traitement de la vendange et des vins :

Multilevures et Levures sélectionnées Jacquemin.

Tanin. — Métabisulfite de potasse. Acide tartrique et acide citrique.

Phosphate d'ammoniaque. — Phosphate de chaux et tous les autres produits de Droguerie.

La Droguerie annexée à la Grande pharmacie de la Croix Rouge, ne délivre pour l'œnologie que les produits purs de la Maison Poulenc ou de la Maison Jacquemin parce que seuls ils présentent toute :

Sécurité au point de vue de la loi sur les fraudes.

Garantie pour la qualité.

Efficacité dans les traitements.

M. Paul GARNAL, Directeur de la Grande pharmacie de la Croix Rouge, à Cahors, se fera un plaisir d'envoyer aux personnes qui lui en feront la demande, tous les renseignements concernant le traitement des vendanges et des vins.

Bibliographie

La Vie Heureuse

Sommaire du N^o du 5 janvier 1914

Mme Edmond Rostand. Je vous ai tellement mêlé au paysage, poésie de Mme Edmond Rostand. Les contes de Perrault sont toujours à la mode, par Arthur Bernède. La suffragette aux roses. Comment l'on s'habille avant de s'habiller, par Annie Benson. Le Séducteur, roman (suite), par Gérard d'Houville. Pendant l'entracte, par Henry Bidou. On joue le Tango, par M. et Mme Jean Richepin. Les modes du Tango, par Annie Beuson. Tout au Tango, par Michel Georges Michel. L'Épreuve, nouvelle par H. L. de Pérera. La peur du bonheur, par André Picard. Après le prix, par Jane Gatlue Mendès. De nouveaux chefs-d'œuvre entrent à la Malmaison, par J. Ajalbert, conservateur du Musée de la Malmaison.

Dans ce numéro, première partie de « TANGO » de Mme Jean Richepin et de M. Jean Richepin, de l'Académie française. Le texte in-extenso des deux premiers actes est publié en fascicule séparé pouvant être détaché du numéro, au gré de nos lectrices, et former avec la deuxième partie, qui paraîtra le 20 janvier, une brochure complète.

Le numéro : 50 centimes.

Destruction des insectes nuisibles

La Station entomologique de la Faculté des Sciences de Rennes fournit gratuitement tous les renseignements concernant les moyens à employer pour détruire les insectes nuisibles.

Ecrire à Monsieur F. Guitel, Professeur à la Faculté des Sciences de Rennes, en lui envoyant le nom ou un échantillon de l'insecte à détruire.

Pêche et Pisciculture

Lisez tous le Pêcheur, revue bimensuelle (23^e Année), organe officiel des pêcheurs à la ligne et de leurs sociétés ; 40, rue des Beaux-Arts, Paris. — Abonnements : France 6 francs ; Etranger 7 francs par an. — Envoyer mandat-poste.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2145^e livraison (10 janvier 1914).

M. Tapinois, détective aviateur, par J. Jacquin et A. Fabre. Les tribulations de Nicolas Poussin, par Mme Émile Magne. Un retour à un procédé égyptien. Tante Claude, par Julie Borius. Le plus vieux navire du monde. Ce qui reste des fêtes du jour de l'an.

Abonnements. France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et Cie, 70, boulevard Saint-Germain.

Madame, Mademoiselle.

Le plus complet, le plus répandu
Le plus intéressant des journaux féminins :

Le PETIT ÉCHO de la MODE

Ne coûte plus... rien !

chaque numéro, vendu 10 centimes partout, étant

REMBOURSABLE
PAR UN BON DE DIX CENTIMES

Accepté pour 50 0/0 de la valeur des objets désignés dans le journal

Le numéro 4 en vente cette semaine contient :

2 Patrons découverts inédits
dont 1 Chemise de jour pour Dame
16 pages illustrées

De nombreux et intéressants articles
de Liselotte, de Roger de Caen,
de Marie-Rose, etc...

La suite des résultats de l'Enquête-Concours
"Votre Idéal."

450.000 EXEMPLAIRES
par semaine

EN VENTE
chez tous les Libraires et Correspondants du Petit
Écho de la Mode et dans toutes les Gares.

Le GUIDE
des CONVENANCES

Par LISELOTTE

ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE DES USAGES MODERNES
(REVUE et CORRIGÉE)

Tout ce que l'on doit connaître se trouve clairement expliqué dans ce fort volume de plus de 400 PAGES.

Le Bébé Tout ce qu'il y a à faire, avant et après la naissance, par les parents, le parrain, la marraine.

La 1^{re} Communio Toilettes, souvenances, cérémonie, dîner, etc.

Le Mariage Préliminaires, demande, fiançailles, corbeille, cadeaux, trousseau, devoir des invités, etc. Ce chapitre est particulièrement complet et tous les cas sont prévus.

Les Réceptions La table, le service, de la maîtresse de maison. Rôle des invités, etc.

Le Jeu de famille, Les Domestiques, Les Visites, etc.

Le Jour de l'An Vœux, tenues, cartes, le réveillon, les étrennes.

La Correspondance Tous les cas sont étudiés, avec formules et modèles.

Le Deuil Devoirs des parents, durée des deuil, questions d'étiquette. Succèsions.

Pas un autre ouvrage n'est plus complet, n'est plus utile, et se possède si facilement dans toutes les familles.

Ce volume est vendu 0^{fr}.90 seulement

Pour le recevoir franco, adresser mandat-poste de 1 fr. 15 à M. Orsoni, éditeur, 7, rue Lemaître, Paris.

A vendre
MOULIN DE BOULÉZAC

Avec ses dépendances

Situé au PONT-DE-RHODES, commune de Frayssinet-le-Gourdonnais.

S'adresser au bureau du journal.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 12 janvier 1914.

La tendance du marché demeure lourde et les affaires sont toujours très réduites.</

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

L'hiver aux plages Nantaises

Les plages Nantaises si fréquentées l'été sont aussi de délicieux séjours d'hiver par la douceur de leur climat.

En vue de faciliter l'hivernage dans ces stations, la Compagnie d'Orléans délivrera à titre d'essai, du 1^{er} novembre 1913 jusqu'au mercredi précédant la Fête des Rameaux 1914, aux familles d'au moins 3 personnes, des billets d'aller et retour collectifs à prix réduits dits « Billets d'hivernage ».

Ces billets sont délivrés sous condition d'un parcours d'au moins 150 kilomètres (aller et retour) de toute gare du réseau d'Orléans pour les stations comprises entre Pornichet (inclus) et le Croisic (inclus).

Leur validité est de deux mois, non

compris le jour de départ, avec faculté de prolongation d'un mois moyennant un supplément de 10 0/0 du prix primitif.

Trains rapides et express de jour et de nuit, voitures directes 1^{re}, 2^e, et 3^e classes, lits-toilette, compartiments-couchettes, wagons-restaurant.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 12 Janvier 1914

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES		REVENU	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	au Marché et à l'Abattoir			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	3.079			0,82	0,76	0,70
Vaches.....	1.017	840	319	0,78	0,72	0,65
Taureaux.....	346			0,72	0,70	0,65
Veaux.....	1.396	2.591	140	1,05	1,00	0,90
Moutons.....	19.720	6.422	6.422	1,08	1,03	0,97
Porcs.....	4.718	3.792		0,53	0,52	0,50

OBSERVATIONS. — Vente très mauvaise sur toutes les marchandises. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances

GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

La plus importante Pharmacie de toute la région
LA MIEUX APPROVISIONNÉE
LA MIEUX ORGANISÉE
VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION
Directeur : **Paul GARNAL, O. S.** Pharmacien de 1^{re} Classe
Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris
Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) — CAHORS

La PHOSPHODE GARNAL
remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON
DES
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires
Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : **3 fr. 50.** — Le litre : **6 fr.**
La Phosphode Garnal
et le Corps Médical
ATTESTATION D'UN MÉDECIN
DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
« Chaque flacon de PHOSPHODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associées à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
« La PHOSPHODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.
« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris,
2, Boulevard Ornano, Paris.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

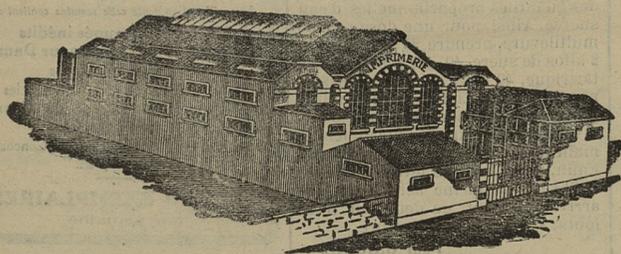
ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. — PRIX MODÉRÉS



USINE DE CAHORS

SERVICE D'HIVER (1913-14)

De Paris à Toulouse par Cahors

	739		3		1123		121		23		35		1125	
	OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	EXPRESS
PARIS (Orsay) départ.	—	8 20	—	19	20 27	22 51	—	—	—	—	—	—	—	—
PARIS (Aust.) départ.	—	8 30	—	19 10	20 37	23 4	—	—	—	—	—	—	—	—
LIMOGES (arrivée) départ.	3 16	14 12	—	0 47	2 28	8 34	—	—	—	—	—	—	—	—
BRIVE (arrivée) départ.	6 18	15 41	—	2 29	4 5	12 5	—	—	—	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac.	7 21	—	15 58	2 35	4 14	13 12	—	—	—	—	—	—	—	—
SOULLAC (arr.)	7 40	—	16 33	—	—	13 47	—	—	—	—	—	—	—	—
CAZOULÈS (arr.)	7 45	—	16 52	—	4 49	14 6	—	—	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon.	8 9	—	17 2	—	4 52	14 10	—	—	—	—	—	—	—	—
Nozac.	8 19	—	17 18	—	—	14 34	—	—	—	—	—	—	—	—
GOURDON.	8 31	—	17 40	—	5 17	14 56	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair.	8 40	—	17 49	—	—	15 5	—	—	—	—	—	—	—	—
Dégagnac.	8 51	—	18	—	—	15 16	—	—	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles.	9 2	—	18 11	—	—	15 27	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus.	9 13	—	18 23	—	—	15 38	—	—	—	—	—	—	—	—
Espère.	9 22	—	18 33	—	—	15 47	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS (arrivée) départ.	9 32	17 18	18 43	4 5	5 53	15 57	—	—	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts.	9 51	—	19 8	—	—	16 18	—	—	—	—	—	—	—	—
Cieurac.	10 5	—	19 22	—	—	16 34	—	—	—	—	—	—	—	—
Lalbenque.	10 12	—	19 29	—	—	16 42	—	—	—	—	—	—	—	—
Gauscade.	10 45	18	20 2	—	6 35	17 17	—	—	—	—	—	—	—	—
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	20 36	5 9	7 1	17 54	—	—	—	—	—	—	—	—
TOULOUSE arr.	12 31	19 16	21 57	6	7 50	20	—	—	—	—	—	—	—	—

De Toulouse à Paris par Cahors

	42		16		1140-1128		1132 (*)		4		122		700		1136	
	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	EXPRESS	RAPIDE	EXPRESS	RAPIDE	EXPRESS	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE... d.	13	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	5 18	9 16	—	—	—	—	—	—	—	—
MONTAUBAN. d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	10 47	—	—	—	—	—	—	—	—
Causade.....	—	17 59	17 16	20 42	21 57	—	7 56	11 25	—	—	—	—	—	—	—	—
Lalbenque.....	—	—	17 54	21 25	—	—	8 38	12	—	—	—	—	—	—	—	—
Cieurac.....	—	—	18 2	21 34	—	—	8 47	12 8	—	—	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts.....	—	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS... (arr.)	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 23	9 7	12 27	—	—	—	—	—	—	—	—
Espère.....	—	—	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32	—	—	—	—	—	—	—	—
St-Denis-Catus.....	—	—	19 17	6 4	—	—	9 42	15 44	—	—	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyril.....	—	—	19 31	6 20	—	—	9 54	15 57	—	—	—	—	—	—	—	—
Dégagnac.....	—	—	19 45	6 36	—	—	10 7	16 10	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair.....	—	—	19 54	6 45	—	—	10 16	16 19	—	—	—	—	—	—	—	—
GOURDON.....	—	—	20 3	6 54	—	—	10 25	16 28	—	—	—	—	—	—	—	—
Nozac.....	—	—	19 24	7 11	23 22	—	10 38	16 42	—	—	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénel.....	—	—	20 26	7 20	—	—	10 46	16 50	—	—	—	—	—	—	—	—
CAZOULÈS.....	—	—	20 35	7 30	—	—	10 55	16 59	—	—	—	—	—	—	—	—
SOULLAC... (a.)	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	—	11 8	17 12	—	—	—	—	—	—	—	—
Gignac-Cressens.....	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46	—	11 18	17 33	—	—	—	—	—	—	—	—
BRIVE... (a.)	16 23	20 22	22 2	9 7	0 22	2 58	12 11	18 26	—	—	—	—	—	—	—	—
PARIS... (A.) arr.	23 45	4 36	—	9 25	0 28	3 5	12 56	18 41	—	—	—	—	—	—	—	—
PARIS... (O.) arr.	23 54	4 46	—	19 14	8 56	10 41	22 55	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs de 2^e et 3^e classes que dans des conditions déterminées : consulter les indicateurs.
(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

	6 3	7 28	12 40	18 52
CAHORS. — départ.	6 3	7 28	12 40	18 52
Mercuès.....	6 17	7 50	12 54	19 7
Douelle (Arrêt).....	6 21	—	12 58	19 11
Parnac.....	6 28	8 8	13 5	19 19
Luzech.....	6 34	8 19	13 11	19 27
Castelfranc.....	6 46	8 46	13 22	19 43
Prayssac (Arrêt).....	6 49	—	13 25	19 46
Puy-l'Évêque.....	6 58	9 11	13 34	19 58
Duravel.....	7 5	9 25	13 41	20 6
Soturac-Touzac.....	7 13	9 37	13 49	20 14
Fumel.....	7 23	10 4	13 58	20 27
LIBOS.....	7 29	10 11	14 4	20 33
PARIS (Orsay).....	22 55	—	4 46	8 43

De Libos à Cahors

	MINUTE	19 50	22 51	10
PARIS (Orsay).....	MINUTE	19 50	22 51	10
LIBOS... départ.....	12 20	7 48	15 18	21 9
Fumel... départ.....	12 41	7 56	15 26	21 15
Soturac-Touzac.....	12 57	8 6	15 36	21 25
Duravel.....	13 8	8 13	15 43	21 32
Puy-l'Évêque.....	13 35	8 22	15 50	21 39
Prayssac (Arrêt).....	—	8 29	15 57	21 46
Castelfranc.....	—	8 37	16 2	21 51
Luzech.....	14 23	8 49	16 12	22 1
Parnac.....	14 38	8 57	16 20	22 9
Douelle (Arrêt).....	—	9 2	16 25	22 14
Mercuès.....	14 55	9 7	16 30	22 19
CAHORS. — Arrêt.....	15 13	9 19	16 42	22 31

De Cahors à Capdenac

	7 11	13 31	18 29
CAHORS. — départ.....	7 11	13 31	18 29
Cabessut.....	7 20	13 40	18 40
Arcambal.....	7 31	13 51	18 49
Vers.....	7 40	14	18 57
Saint-Géry.....	7 49	14 8	19 7
Conduché.....	8 2	14 21	19 18
Saint-Cirq-la-Popie.....	8 9	14 28	19 24
St-Martin-Labouval.....	8 26	14 37	19 31
Calvignac.....	8 34	14 45	19 37
Cajare.....	8 48	15 1	